



VOUS AVEZ LE POUVOIR DE NOUS SOUTENIR !



TAXE D'APPRENTISSAGE

2024

L'Association du LOU Rugby, via son Organisme de Formation (N°UAI : 0694231Z), est habilitée à recevoir le solde de la taxe d'apprentissage.



« Le solde de la taxe d'apprentissage nous permet chaque année de contribuer au développement des compétences de nos apprenti.es, et d'accompagner nos joueurs et joueuses au sein d'un projet individualisé. Avec nos partenariats et nos formations BPJEPS « Educateur Sportif » Mention « Rugby à XV », le BPJEPS « Educateur Sportif » Mention Activités de la Forme option Haltérophilie et Musculation et la formation Français Langue Étrangère, nous favorisons le développement des compétences, l'emploi, la reconversion et l'inclusion. Nous avons également pour ambition de développer l'emploi et la compétence des acteurs des différentes structures sportives de notre territoire. Pour cela nous nous souhaitons renforcer nos moyens d'actions et développer notre offre de formation. »

Riadh Djaït - Directeur Pédagogique et Stratégique de l'Organisme de Formation.

En quelques chiffres...

90%

de réussite
au sein des sessions de formation en 2022/2023

35

structures sportives
du territoire accueillent nos apprenti(e)s

190

joueur(se)s suivis
individuellement dans nos
établissements partenaires
(du secondaire au post bacc)

51

formations proposées
à nos joueur(se)s

Concrètement, le solde de votre taxe d'apprentissage contribue à quoi ?

- Achats de nouveaux équipements pédagogiques pour nos salles de formation.
- Développement de notre offre de formation afin d'améliorer l'emploi et la compétence des acteurs des différentes structures sportives de notre territoire.
- Individualisation des parcours de formation.
- Accompagnement de chaque joueur et joueuse dans leur projet global (sportif, scolaire et professionnel).



■ Une démarche simplifiée

Cette année, l'affectation de votre solde de la taxe d'apprentissage est simplifiée et s'effectue via la plateforme SOLTéA (développée par la Caisse des Dépôts et Consignations). Vous pouvez toujours choisir l'affectation du 13% de votre taxe à l'établissement que vous souhaitez soutenir.

Ce sont les URSSAF et les MSA qui collectent directement auprès des employeurs ce solde de taxe d'apprentissage 2024 suivant les règles mises en place. Ce solde de taxe d'apprentissage est ensuite reversé à la Caisse des Dépôts et de Consignations (CDC).



La plateforme SOLTéA est accessible aux entreprises pour la période de collecte du 27 mai 2024 au 4 octobre 2024.

■ Un nouveau calendrier



Ouverture de la plateforme



Clôture de la plateforme



Ouverture de la plateforme



Clôture de la plateforme

1ère période de versement

Attribuez votre solde de taxe d'apprentissage 2024 au LOU Rugby Association (N°UAI : 0694231Z) sur la plateforme SOLTéA.

2ème période de versement

Clôture de la collecte et fermeture de la plateforme SOLTéA.

■ Comment verser le solde de votre taxe ?

Dès maintenant, connectez-vous sur la plateforme Soltéa.
3 étapes clés :

- 1/ Sur la plateforme SOLTéA, créez votre compte entreprise.
- 2/ Grâce au moteur de recherche de la plateforme, vous pouvez rechercher LOU Rugby Association et le sélectionner (recherche possible par nom ou **numéro UAI 0694231Z**).
- 3/ Vous affectez le pourcentage de votre choix au LOU Rugby Association.





**Pour nous aider à construire les talents
d'aujourd'hui et de demain,
votre soutien nous est précieux.**

Votre contact



Valentin CARRA

Responsable scolaire et suivi administratif

valentin.carra@lourugby.fr

07 71 66 11 63

Association du LOU Rugby

405 Avenue Jean Jaurès

69007 LYON

